



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

École doctorale Montaigne Humanités

Relevé de décisions Conseil de l'ED du 11/04/2023 Salle des Actes

Étaient présents ou représentés

Mme Béatrice COLLIGNON (**BC**), M. Christian GENSBEITEL (**CG**), M. Pierre SAUVANET (**PS**),
M. Olivier DEVILLERS (**OD**), M. Géraud POUMAREDE (**GP**), M. Rémi CASTETS (**RC**),
M. Laurent HOUSSAIS (**LH**), M. David AMBROSETTI (**DA**), Mme Sandrine VAUCELLE (**SV**),
Mme Florence BOULERIE (**FB**), Mme Kim- Sang ONG-VAN-CUNG (**KSOVG**), Mme Mélanie PETIT (**MP**),
M. Sébastien-Yves LAURENT (**SYL**),
Mme Martine D'HERBECOURT (**MDH**), Mme Océane SPINELLI SANCHEZ (**OSS**),
Mme Chantal DUTHU (**CD**), Mme Sylvie ABRAM (**SA**), Mme Marie MELLAC (**MM**),

Étaient excusés

M. Raphaël ESTEVE, Mme Pascale ANTOLIN, Mme Cécile CROCE, M. Vincent LIQUETE,
M. Urtzi ETXEBERRIA, Mme Nathalie JAECK, Mme Mariella CAUSA

Étaient absents

Mme Leila OULKEBOUS, M. Hugo MAZZERO, M. Gauvain SCHALCHLI,
M. Laurent DUDYCH, M. Jean-Baptiste DE LA RIVIERE, Mme Cécile CARVAILLO, Mme Agnès VATICAN

Ordre du jour

1. Validation du Compte-rendu du Conseil du 31 janvier 2023, remarques sur le Relevé de décisions provisoire du Conseil du 14 mars 2023
2. Nouvel arrêté sur la formation doctorale : derniers points à discuter et valider, propositions
3. Direction de thèse par des non HDR : proposition et vote (voir PPT du Conseil)
4. Les Assises de l'ED – programmation
5. Concours 2023 contrats doctoraux UBM : propositions pour l'évolution du nombre d'admissibles à l'audition par UR
6. Co-financement par l'ED des missions des doctorants : propositions d'évolutions
7. Demandes des élu.es des doctorant.es aux membres du Conseil



BC ouvre la séance du Conseil vers 11h15.

1. Validation du compte-rendu du Conseil du 31 janvier 2023 et remarques sur le relevé de décisions provisoire du Conseil du 14 mars 2023

Le **compte-rendu** du Conseil du 31 janvier 2023 et le **relevé de décisions provisoire** du Conseil du 14 mars 2023 sont approuvés à l'unanimité.

2. Le nouvel arrêté sur la formation doctorale

Les comités de suivi de thèse

Organisation des 3 temps

- En 1 fois ou 2 fois, ou 3 fois ? : chaque Comité en décide
- Ordre des échanges : Comité +
 1. Directeur / Directrice + doctorant.e (mais possible aussi en 2, au choix du/de la doctorant.e)
 2. Directeur / Directrice de la thèse
 3. Doctorant.e

VOTE - accepté à la majorité (18 POUR - 1 ABSTENTION)

Circuit de transmission des rapports

L'actuel : doctorant.e => ED, resp. suivi de son dossier. Lu en interne par ED.

Proposition BC => doctorant.e => ED => transmet au directeur de. thèse

VOTE - accepté à la majorité (15 POUR - 2 CONTRE - 2 ABSTENTIONS)

et alerte directeur UR si nécessaire

VOTE - accepté à la majorité (16 POUR - 1 CONTRE - 2 ABSTENTIONS)

Convention de formation

Situation actuelle :

Heures assurées par l'ED ou partenaires / Heures validées par le labo : 120h en tout, 60h ED / 60h labo

Heures assurées par l'ED : demandes (de dir. UR et VP recherche) de revoir le volume horaire

Proposition **BC** : distinguer doctorants sous contrat doctoral (Ministère, ENS, ANR, Région, autres agences de financement) / autres doctorants (y compris les CIFRE) pour le volume plancher

- 60h pour doctorants sous contrat ; 30h pour les autres (y compris contrats CIFRE)

VOTE - accepté à la majorité (17 POUR - 1 CONTRE - 1 ABSTENTION)

- Garder pour tous : obligation au moins 20h dans le bloc « professionnalisation » (vote du Conseil de l'ED du 24 mai 2022)

VOTE - accepté à la majorité (18 POUR - 1 ABSTENTION)



3. Directions de thèses par des non HDR (hors codirections)

Suite à la discussion approfondie sur ce point lors du Conseil du 27 septembre 2022 et à la prise de renseignements sur ce qui se fait dans d'autres ED, **BC** fait une série de propositions. A la suite de leur discussion, les propositions suivantes sont mises au vote :

1. Cadrage en amont sur le principe de la possibilité de déposer une demande de direction de thèse sans HDR sous des conditions bien spécifiques. Chaque demande devra comporter une lettre argumentée + le CV du/de la demandeur et l'avis argumenté de la direction de l'UR et sera soumise au Conseil de l'ED pour examen et approbation éventuelle.

Proposition soumise au vote : **acceptée à la majorité (12 POUR - 2 CONTRE - 3 ABSTENTIONS)**

2. Les collègues MCF faisant une demande de direction de thèse devront remplir **un ensemble de 4 conditions** :

- Condition 1, expérience dans la carrière : calquée sur les conditions d'accès au repyramidage : minimum 10 ans d'ancienneté comme MCF titulaire **ou** MCF classe exceptionnelle ;
- Condition 2, expérience d'encadrement doctoral : avoir co-dirigé au moins une thèse, portée jusqu'à la soutenance (ou à l'abandon dans des conditions à apprécier par le Conseil lors de l'examen de la demande) ;
- Condition 3, charge d'encadrement doctoral : pas plus de 2 directions concomitantes, pas plus d'1 inscription / an ;
- Condition 4, exceptionnalité, s'agissant d'une mesure dérogatoire : maximum de 3 directions sans HDR au cours de la carrière d'EC.

Les quatre conditions sont soumises au vote :

- Condition 1 : **acceptée à la majorité (12 POUR - 3 CONTRE - 2 ABSTENTIONS)**
- Condition 2 : **acceptée à la majorité (15 POUR - 2 ABSTENTIONS)**
- Condition 3 : **acceptée à la majorité (14 POUR - 3 ABSTENTIONS)**
- Condition 4 : **acceptée à la majorité (14 POUR - 3 ABSTENTIONS)**

4. Les Assises de l'ED

Présentation par **BC** de la journée du 24 mai.

Organisation :

- Matin, 10h-12h – plénière : Le fonctionnement de l'ED, échanges avec la salle sur l'ED
- Après-midi 1, 13h30-15h : 5 Ateliers thématiques
- Après-midi 2, 15h30-17h : restitution des Ateliers en plénière et échanges sur les propositions

Thématiques des Ateliers :

- Autour de la HDR : textes, possibles et pratiques, la formation obligatoire
- Autour de la direction de thèse : pratiques, questionnements, besoins de formation / soutien ?
- Autour de la formation des doctorant.es : propositions pour l'évolution de l'offre de formation
- Autour du nouvel arrêté sur la formation doctorale : comités de suivi, soutenance, serment
- Autour de l'après thèse : quelle articulation avec le marché du travail hors ESR ?

Les autres points à l'ordre du jour sont renvoyés au prochain Conseil de l'ED, le mardi 9 mai 2023.

La séance est levée à 13h40.